



Marie-Arlette Carlotti au Conseil Général, une élue solidaire et déterminée

Le Canton des 5 Avenues

habitants : 31 082
arrondissements :

1^{er} et 4^{ème}

Quartiers :

Les Chartreux
Cinq Avenues
Chutes Lavie
Saint Charles
Le Chapitre
Réformés



Pour me contacter :
06 34 02 12 26



Améliorer le quotidien de chacun.

C'est chercher à renforcer la qualité de vie de chaque habitant.

C'est aussi viser à réduire les injustices et les inégalités.

Au Conseil général, Marie-Arlette CARLOTTI a décidé de jouer la carte de la solidarité pour tous et partout.

Chaque action qu'elle a menée vous concerne.

Marie-Arlette CARLOTTI et le monde de la Culture

Une belle rencontre qui a donné lieu à des aides aux différentes associations et a permis de pérenniser les compagnies de danse comme le Dara Bami Village, de soutenir le théâtre les Argonautes, la Ferronnerie, le Théâtre des Chartreux, d'aider les artistes et les galeries d'art ou les groupes de musique. Soutenir la diffusion de la culture du Sud : Horizonte del Sur, le Cercle Català ou les Calebbasses poussent à Marseille.

Ce sont également les Chants de Noël à l'église Saint Pierre-Saint Paul ou les arts de la rue comme le Théâtre de la Grande Ourse, des lieux culturels comme La Méson ou des initiatives comme Portes Ouvertes Consolat.

Sans le soutien de l'élue et le dynamisme de ces associations elles auraient fermé leurs portes.

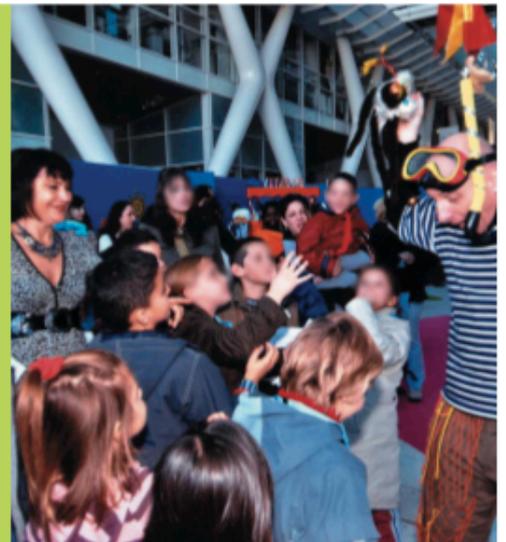
Une collaboration qui produira de nouveaux projets...

Culture

Réussir Marseille Capitale européenne de la Culture avec le soutien du CG 13.

- 12,5 millions d'€ pour financer l'ensemble des initiatives et faire en sorte que ce rendez-vous soit à la hauteur des espérances qu'il suscite.

- 5 millions d'€ débloqués pour financer les équipements de Marseille en particulier la restauration du musée Longchamp.



La Culture et le CG13, c'est aussi :

Le Festival de piano de la Roque d'Anthéron qui chaque été présente les meilleurs solistes dans un cadre exceptionnel. Parlons également de Saison 13, de la Résidence d'artistes des Aulnes, des campagnes de restauration du patrimoine. Parlons encore de la galerie d'Art à Aix en Provence, du Château d'Avignon, des tournées d'arts plastiques et particulièrement des commandes photographiques comme celles de Bernard PLOSSU. Une liste très longue...

La loi de décentralisation confie la construction, l'entretien et l'équipement des collèges au Conseil général.

Notre canton compte 3 collèges publics (Chape, Chartreux, Longchamp) et 2 collèges privés (St Joseph de la Madeleine et St Bruno) pour lesquels le CG13 a investi 3 625 329 € en dotations de fonctionnement et d'équipement, auxquelles s'ajoutent les 26 127 000 € consacrés à la réhabilitation en cours du collège Longchamp. Le Conseil général a également mis en place des dispositifs novateurs pour favoriser la transmission du savoir et le bien-être des collégiens :

Ordina 13 et allègement des cartables :

Avec l'opération Ordina13, chaque élève de 4e se voit attribuer un ordinateur portable et chaque enfant dispose d'un 2e jeu de manuels scolaires à domicile pour alléger le poids de son cartable.



Les projets éducatifs

112 726 € ont été attribués à la politique d'accompagnement en matière éducative (PAME), qui vise à encourager les projets des professeurs pour le développement de la lecture, la diffusion de la culture scientifique, la création artistique, la promotion de l'environnement et la citoyenneté.

Les séjours éducatifs et sportifs

112 collégiens du quartier ont pu, pendant les vacances scolaires, participer à des séjours éducatifs et sportifs pris en charge par le Conseil général.

Le transport des handicapés

93 élèves handicapés du canton ont bénéficié de transports scolaires adaptés grâce à un budget de 690 100 €.

La sécurité aux abords des collèges

Marie-Arlette CARLOTTI en a fait une priorité en favorisant :

- l'installation de caméras pour surveiller le portail d'entrée et les murs d'enceinte au collège les Chartreux,
 - le déploiement de médiateurs pour prévenir des incivilités au Collège Longchamp.
- Aucun de ces dispositifs ne peut cependant se substituer au travail de la Police, des pédagogues ou de la responsabilité des familles.

Le Droit à la santé : C'est un droit fondamental de notre République.

Marseille et les Bouches du Rhône disposent de l'un des centres hospitaliers le plus important d'Europe. Mais l'engagement de l'Etat n'est pas toujours à la hauteur.

C'est là que l'action du Conseil général prend toute sa force.

Au-delà de ses compétences (que sont la PMI, la lutte contre la tuberculose, la vaccination ou le dépistage du VIH), en décidant de financer les équipements de pointe, (radiothérapie et imagerie à l'Hôpital Nord, échographie à la Timone ou ophtalmologie à l'hôpital d'Aix en Provence), la collectivité veut améliorer l'accès aux soins et à la prévention. La qualité de la prise en charge des patients est notre priorité.

« Nous sommes là pour améliorer l'offre de soins pour tous, y compris pour les plus modestes »
Marie-Arlette CARLOTTI.

Le logement est un droit...et pourtant !

Il y en France, 3,5 millions de mal logés et 1,3 millions de personnes en attente d'un logement social dont 36 000 demandes sur Marseille.

Combien d'entre vous sur le canton des Cinq Avenues ?

L'Etat consacre moins de 2% du PIB à ce secteur. La loi SRU, qui exige 20% de logements sociaux, est tout juste respectée à Marseille et masque une grande disparité.

Seulement 6% dans notre secteur où la part belle est faite au privé. Ce qui entraîne des prix très élevés pesant lourdement sur le budget des ménages.

L'habitat ancien est souvent dégradé et les outils utilisés depuis plus de 10 ans par la municipalité ne sont pas efficaces.

Un manque de volonté aux conséquences sociales graves.

Face à cet immobilisme et en cette période de crise, le CG 13 a décidé en juin 2010 **un plan quinquennal d'investissement en faveur du logement.**

Les 50 Millions € votés cette année viennent s'ajouter aux actions concrètes déjà menées dans nos quartiers.

Le CG13 s'est porté garant à hauteur de 45% de l'emprunt pour la construction ou l'acquisition de 71 logements locatifs.

Il a versé une subvention de 261 000 € pour un programme de 40 appartements locatifs sociaux.

Le dispositif Adapa a permis à 29 ménages de disposer d'une prime moyenne de 4 000 € pour accéder à la propriété dans l'immobilier ancien.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a accordé des aides à 145 familles ou personnes ne pouvant offrir de garanties financières suffisantes pour louer un logement.

Enfin, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a bénéficié à 168 propriétaires occupants et 25 propriétaires bailleurs pour un montant global de 283 398 €.

Contacts :

ADAPA : 04 91 21 17 55

FSL : 04 88 77 27 13 ou 04 91 13 10 88

OPAH : 04 91 21 37 60



La qualité de vie des séniors

Marie-Arlette CARLOTTI y accorde une attention particulière.

Dans notre canton, 7 563 personnes ont plus de 60 ans et 513 (6,78 %) d'entre elles sont des bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA).



Pour info : Les dossiers APA sont à retirer auprès de la Maison de la Solidarité des Chartreux, 21, rue Pierre Roche 13004 Marseille tel : 04 88 77 27 13 ou la Maison de la Solidarité Pressensé, 38 rue de Pressensé, 13001 Marseille tel : 04 91 13 10 88

L'insertion est un axe majeur

de la politique de proximité du département.

Ainsi, depuis 2005, 6164 habitants du canton sont passés par le programme d'actions d'insertions collectives. En échange le Conseil général exige d'eux sérieux et détermination dans la recherche d'un emploi.



Crèches : le casse tête

Troisième département français avec 1 937 000 habitants, les Bouches-du-Rhône connaissent une natalité importante avec 26 000 naissances annuellement.

Marseille, avec ses 852 000 habitants détient un des taux de natalité le plus élevé du pays : 12 472 enfants sont nés en 2009.

C'est un véritable « baby boom » marseillais dont la mairie ne semble pas avoir pris la mesure. Toutes proportions gardées, Paris crée 8 fois plus de places en crèche et Lyon 4 fois plus que Marseille ! Car avec seulement 15 000 places, il y a ici un déficit en matière d'accueil de la petite enfance.

Pas étonnant que Marie-Arlette CARLOTTI se soit attachée à favoriser l'ouverture de crèches et haltes garderies dans nos quartiers.

Certes, il n'entre pas dans les compétences du Conseil général d'organiser et de financer les modes de garde. C'est la responsabilité de la CAF et de la Mairie de Marseille. Une fois de plus, le CG 13 doit intervenir afin d'aider les familles.

Ainsi nous contribuons à hauteur de 3 millions d'€ au fonctionnement des crèches et 1 million d'€ sont destinés à soutenir les projets innovants (enfants handicapés, famille monoparentale ou en difficulté).

2,5 millions € sont, chaque année, destinés à la rénovation des crèches dans les communes du département. 200 000€ sont également affectés aux crèches associatives.

Assistants maternelles :

Pour info contacter la Maison de la Solidarité : 04 88 77 27 13

Le Conseil général est un partenaire essentiel pour les créateurs d'entreprise.

Ainsi, dans notre canton des aides ont été attribuées à des Sociétés Coopératives de Production (SCOP) pour l'acquisition de matériel et l'aménagement de locaux et le Fonds Départemental des Entreprises Artisanales (FDEA) a versé une garantie d'emprunt à 30 bénéficiaires pour faciliter l'accession au crédit bancaire.

Pour info : Aide à la création d'entreprise : 04 91 21 22 23 et Scop : 04 91 21 22 53



Des associations pour mieux vivre ensemble.

Retrouver l'envie et le plaisir de vivre dans une ville propre, sécurisée et agréable, telles sont les aspirations des habitants de notre quartier.

Les associations, avec leurs responsables et leurs bénévoles sont un vecteur de cette qualité de vie. Au travers d'un vrai travail en commun, Marie-Arlette CARLOTTI a établi avec elles une relation de confiance jamais départie.

Ainsi 271 projets ont pu être financés par le Conseil général de 2004 à aujourd'hui, en direction de la jeunesse, des séniors, des femmes ou de la petite enfance. 13 502 592 € ont été affectés à la vie associative du quartier pour des animations de rue, des actions culturelles ou sportives, de prévention, d'accompagnement du handicap ou de préservation de l'environnement.